



# LA FONDATION SCOUTE DE L'ESTRIE ET LES SCOUTS DU DISTRICT DE L'ESTRIE

## POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES JEUNES AU MOUVEMENT SCOUT

### INTRODUCTION

La Fondation scout de l'Estrie et Les Scouts du district de l'Estrie désirent favoriser l'accessibilité des jeunes économiquement défavorisés au mouvement scout en Estrie. Plusieurs groupes scouts offrent des activités intéressantes mais pas toujours accessibles pour des familles à faible revenu ou comptant plusieurs enfants. Les Scouts de l'Estrie se soucient de promouvoir le mouvement et ses valeurs auprès des jeunes de tous les niveaux économiques.

### CONTENU DE LA POLITIQUE

La politique énonce les façons de faire, les principes touchant l'aide financière, les critères d'attribution de cette aide et les modalités de fonctionnement entre la Fondation scout, le district et les groupes.

### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

**Pour les groupes :** Les groupes qui souhaitent présenter des demandes d'aide financière doivent compléter les formulaires prévus à cet effet (un pour chaque jeune et un seul pour le groupe), les prioriser et les faire parvenir au district à la fin de chaque mois en s'assurant de respecter les critères d'admissibilité.

Chaque groupe doit informer les parents lors de l'inscription des jeunes ou le grand public lors de campagnes de recrutement ou de promotion du mouvement scout de l'aide financière accordée pour faciliter l'accessibilité des jeunes au mouvement scout.

**Pour le district :** Le district détermine chaque année lors des prévisions financières le montant d'argent alloué à l'aide financière aux groupes. Le district, par son directeur, reçoit à la fin de chaque mois les demandes d'aide financière des groupes.

Le directeur analyse les demandes en fonction des critères d'admissibilité. Il accepte ou non les demandes jusqu'à concurrence des budgets alloués et rend compte au conseil d'administration. La réponse aux demandes est transmise aux groupes au début de chaque mois.

**Pour le conseil d'administration du district :** Le conseil d'administration reçoit le compte rendu du directeur sur l'acceptation ou le refus des demandes d'aide financière. Il transmet l'information à la Fondation scout. Si le montant des demandes excède le budget prévu, il transmet alors une demande de budget supplémentaire à la Fondation scout.

**Pour la Fondation scout** : La Fondation scout reçoit l'information du conseil d'administration du district. Elle accorde, à sa discrétion, des budgets supplémentaires.

## **LES PRINCIPES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE ET MONTANTS ALLOUÉS**

L'aide accordée est une aide financière de dernier recours, c'est-à-dire après que les autres ressources disponibles aient été utilisées. Il s'agit de :

- La contribution du jeune.
- La contribution de ses parents.
- La contribution du groupe.
- Le Fonds du sport et du loisir de Sherbrooke ou,
- Tout autres ressources du milieu.

L'aide financière maximale est de 150 \$ par jeune. Elle tient compte des efforts consentis par les autres sources de financement.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Pour être éligible, toute demande d'aide financière doit :

- Être faite pour un jeune de moins de 21 ans, membre d'un groupe scout de l'Estrie.
- Démontrer le besoin d'aide après que toutes les autres ressources disponibles aient été épuisées.
- Être présentée par ordre de priorité si le groupe fait plus d'une demande.
- Être transmise au district sur le formulaire prévu à cette fin à **la fin de chaque mois** et être accompagnée du formulaire du groupe.
- Être approuvée par le conseil d'administration du groupe.

## **AUTRES MODALITÉS**

Les demandes d'aide financière sont traitées confidentiellement et ne doivent pas permettre d'identifier pour quel jeune la demande est faite c'est-à-dire non nominative.

L'aide financière est remise au groupe non pas à la famille. C'est le district qui informe le groupe de l'acceptation ou du refus de l'aide financière. Le groupe doit en informer le jeune et ses parents.

Advenant le départ d'un jeune en cours d'année et à qui une aide financière a été accordée, le groupe doit en informer le district et rembourser le montant d'aide financière accordée proportionnellement au temps de présence dans l'année scout.

Note : Faire parvenir votre demande au plus tard à **la fin de chaque mois** à :

**Aide financière**  
Les Scouts du District de l'Estrie  
75, rue Chartier  
Sherbrooke (Québec) J1J 3A9

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le district scout de l'Estrie  
(819) 563-5822 ou [scoutestrie@netrevolution.com](mailto:scoutestrie@netrevolution.com)



**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ DES JEUNES  
AU MOUVEMENT SCOUT**

**FORMULAIRE DU GROUPE**

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Nombre de demandes : \_\_\_\_\_

Montant total des demandes : \_\_\_\_\_

**2. INFORMATIONS SUR LE GROUPE**

Nom du président : \_\_\_\_\_

Nom du responsable de l'aide financière : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (rés.) : \_\_\_\_\_ (trav.) : \_\_\_\_\_

Cotisation annuelle pour chaque branche :

7-8 ans \_\_\_\_\_ \$      9-11 ans \_\_\_\_\_ \$      12-14 ans \_\_\_\_\_ \$

15-17 ans \_\_\_\_\_ \$      Aînée \_\_\_\_\_ \$

**3. POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE DU GROUPE**

Le groupe possède-t-il une politique interne d'aide financière ?

oui       non

Si oui, nous la décrire brièvement :

---

---

Si vous avez plus d'une demande, avez-vous établi un ordre de priorité pour celles-ci  
(1 étant la demande la plus prioritaire) ?

oui       non

**SIGNATURE**

Président : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Note : Remplir un seul formulaire du groupe.



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ DES JEUNES  
AU MOUVEMENT SCOUT

FORMULAIRE INDIVIDUEL POUR CHAQUE JEUNE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Nom de l'unité : \_\_\_\_\_

Aide financière demandée : \_\_\_\_\_ \$

Numéro de priorité établi par le groupe : No \_\_\_ de \_\_\_ demandes

2. INFORMATIONS SUR LA FAMILLE

Décrire brièvement

La situation familiale :

\_\_\_\_\_

La situation économique :

\_\_\_\_\_

3. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Décrire brièvement la raison pour laquelle vous faites cette demande d'aide pour ce jeune :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

4. AUTRES SUBVENTIONS

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant demandé</i>	<i>Refusé Motif</i>	<i>Montant accordé</i>	<i>En attente Date de réponse</i>	<i>Remarques</i>

5. SIGNATURE

Président : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adopté au conseil d'administration du groupe le \_\_\_\_\_